commune de CHÉRISY

La lettre municipale

Mars 2014 N° 148

Conseil municipal

Le conseil s'est réuni le 31 janvier 2014, les points suivants ont été débattus.

Finances

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de compte administratif 2013 qui sera arrêté à :

- Fonctionnement : 2 076 692,60 € en recettes et 1 029 424,04 € en dépenses
- Investissement : 887 141,31 € en recettes et 1 272 622,17 € en dépenses

soit un solde de + 661 793,70 €.

Il présente également un projet de budget primitif 2014 pour le budget général, l'Eau et le CCAS.

Pour le budget général de la commune les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibreraient à 2 170 000 €. En section d'investissement il s'équilibrerait à 1 719 000 €, soit un total de 3 889 000 €.

Pour le budget « Eau » les dépenses et recettes de fonctionnement seraient de 228 100 € et 125 400 € pour l'investissement.

Pour le CCAS le fonctionnement serait de 10 500 €.

Le compte administratif 2013, le compte de gestion de M. le Trésorier Municipal et les budgets primitifs 2014 seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 14 Mars prochain.

Administratif

➢ Le conseil municipal adopte la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

➢ M. le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain situé entre le terrain de l'école élémentaire et des propriétés du domaine « La Chenaie » est à vendre. d'une superficie de 597 m². Une estimation de ce terrain sera réalisée par le service des Domaines.

➢ Le conseil municipal vote l'acquisition d'une laveuse pour sols.

➢ Le conseil municipal adopte la modification des statuts du SICME (syndicat du cours moyen de l'Eure).

➢ Le conseil municipal adopte la modification des tarifs du SITED (transports scolaires) pour l'année 2014 : 55,55 € pour la période de Janvier à Juillet 2014.

➢ Le conseil municipal vote une résolution pour contester les découpages et la suppression de cantons du département.

Travaux

➢ Le conseil municipal approuve les devis de travaux d'entretien divers.

➢ Un point est fait sur les travaux de la rue des Merries et des Côteaux à Raville.

Collecte des ordures ménagères *

Depuis le 1er janvier 2014 la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Mais cette collecte est régie par le marché de collecte signé par l'ancien syndicat SYROM.

Ce marché prévoit le maintien de la collecte en porte à porte pour le tri sélectif et le remplacement des caissettes (jaune, bleue et verte) par deux conteneurs, un de couleur jaune pour les emballages et journaux et un de couleur verte pour les verres. La mise en place de la nouvelle collecte sera réalisée par étapes.

Les conteneurs des ordures ménagères de couleur marron seront marqués.

Pendant la **semaine du 10 au 15 mars**, les services « Déchets » de l'agglomération prendront rendez-vous pour effectuer le marquage du conteneur à ordures ménagères et indiquer la date de livraison des conteneurs du tri sélectif (jaune et vert) ; pour Cherisy cette livraison devrait avoir lieu dans la semaine **du 7 au 11 avril 2014**.

MARS 2014

Samedi 15 Mars
« l'Heure du Poème » à 15h à la bibliothèque. Entrée gratuite

Samedi 15 Mars et Dimanche 16 Mars
Brocante aux Livres de l'Association St Pierre au Foyer St Pierre

Vendredi 21 Mars
Soirée « Bol de Riz » de l'Association St Pierre au Foyer St Pierre

Vendredi 21 Mars
Assemblée Générale du Comité des Fêtes à 20h30 Salle communale

Dimanche 23 Mars
Elections Municipales de 8h à 18h Espace Hugo

Vendredi 28 Mars
Remise des récompenses du concours des Maisons Fleuries par le Comité des Fêtes à 18h30 Salle communale

Jusqu'au 29 Mars
Inscriptions scolaires en Mairie

Samedi 29 Mars
Théâtre de l'Association St Pierre à 20h30 à l'Espace Hugo

Samedi 5 Avril
Théâtre de l'Association St Pierre à 20h30 à l'Espace Hugo

Dimanche 6 Avril
Marche du Souffle organisée par le Club 41 Français au profit de l'Association « Vaincre la mucoviscidose » – Départ Place de l'Eglise à partir de 9 heures

Dimanche 6 Avril
Théâtre de l'Association St Pierre à 15h à l'Espace Hugo

La collecte du tri sélectif par conteneur **ne débutera que le 02 juin 2014**. Jusqu'au 1er juin l'utilisation des caissettes reste obligatoire.
Attention ! Le calendrier actuel est prolongé du 1er avril au 1er juin (jour de collecte tous les vendredis pour les ordures ménagères et la caissette jaune et un vendredi sur 2 en alternance pour la caissette verte ou bleue (sachant que le 28 mars ce sera la caissette verte qui sera collectée).
***Voir informations complémentaires sur document joint.**

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires auront lieu du **13 au 29 Mars 2014** auprès du secrétariat de Mairie.
- Pour les enfants nés en 2011, un dossier sera envoyé à chaque famille recensée en Mairie
- Pour les enfants entrant en CP, les dossiers seront remis par l'école maternelle dès le 15 Avril
- Pour les enfants « nouveaux », retirer un dossier en mairie.Tous les autres cas devront être soumis à la Commission colaire (renseignements en mairie).

Déjections canines

Il est constaté une recrudescence des crottes de chiens sur les trottoirs de notre commune. Il est rappelé aux propriétaires de chiens **qu'il est interdit de laisser ces animaux souiller par leurs excréments le sol des voies, trottoirs, places,** aires de jeux, bacs à sable, espaces publics. **Les piétons, les poussettes, les personnes en fauteuil roulant doivent pouvoir circuler librement sans avoir à subir les nuisances causées par les déjections canines**. C'est un acte de civilité que de ramasser les crottes de son animal.
Certains de nos concitoyens le font déjà, les autres sont invités à le faire aussi afin de respecter et de préserver au mieux le cadre de vie de chacun.

Les balades cherisiennes

La prochaine balade aura lieu le **dimanche 6 Avril prochain** dans le cadre de la Marche du Souffle (au profit de la lutte contre la mucoviscidose – Prévoir 10 € par personne)- rendez-vous Place de l'Eglise à 9h.
Pour tous renseignements M. MOREAU PAGANELLI 06 16 72 26 22

Bibliothèque

La caravane des Poètes passera à la bibliothèque municipale de Cherisy **samedi 15 Mars 2014 à 15 heures** pour « L'heure du poème ». Que vous soyez amoureux de la poésie ou non, cet après-midi sera pour vous l'occasion de découvrir ou redécouvrir le plaisir des mots avec des textes d'auteurs comme Andrée Chédid, Alain Bosquet, Queneau, Eluard, Jean de la Fontaine, Victor Hugo, Verlaine, Rimbaud... en présence de Pauline MAHARAUX, comédienne. Venez passer un bel après-midi pour écouter les mots danser, pour le plaisir des petits comme des grands. Nous vous attendons nombreux. Spectacle gratuit de 1 heure suivi d'une collation. Parlez-en autour de vous.

Du côté des associations...
Les associations communiquent

Comité des fêtes

Vendredi 21 Mars : <u>Assemblée Générale du Comité des Fêtes</u>
Le Comité des fêtes se réunira à la Salle Communale à 20h 30 pour l'approbation du Rapport Moral et du Rapport Financier de l'année 2013. L'élection des membres sortants sera aussi à l'ordre du jour. Les personnes qui souhaitent participer à cette réunion et toutes les bonnes volontés qui désirent adhérer à notre association seront les bienvenues.

Vendredi 28 Mars : <u>Remise des Récompenses du Concours des Maisons Fleuries</u> : à la Salle Communale à 18 h 30 pour les lauréats de ce concours au titre de l'année 2013.
Le printemps est bientôt de retour, des fleurs dans nos jardins, des notes de couleurs sur nos maisons, des rues fleuries et bien entretenues, tout cela contribue à égayer notre village et le rendre accueillant aux yeux de tous. Le Concours organisé par le Comité des fêtes au titre de l'année 2014 est lancé. Pour y participer, merci de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription joint à cette lettre et le remettre au secrétariat de mairie avant le 1er mai 2014.
Date à retenir : Dimanche 27 Avril – Concours de Pêche à la Truite à l'Etang de la Noé (situé derrière la pisciculture).

Association Saint Pierre

Dates à retenir :
- la Brocante aux livres : **samedi 15 et dimanche 16 mars** au Foyer St Pierre
- la soirée "Bol de Riz" organisée par les jeunes de l'Aumônerie, le **vendredi 21 mars**, au foyer St Pierre
- Dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy : Théâtre à l'Espace Hugo les **samedi 29 mars à 20h30** - **samedi 5 avril** à 20h30 et **dimanche** 6 Avril à 15h.

Conseils de la Gendarmerie contre les cambriolages : face à une recrudescence des cambriolages généralisés dans les communes rurales, restez vigilants et n'hésitez pas à contacter la Mairie et la Gendarmerie si vous constatez un fait anormal !

CHÉRISY

INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES & LE TRI SELECTIF

En complément de l'information donnée dans cette lettre de Mars 2014, trouvez, ci-dessous, les modalités de mise en place de la nouvelle collecte (modifiant également les informations parues dans le bulletin municipal).

1) *Date de la mise en place de la nouvelle collecte :*

Elle débutera **le 02 juin 2014** - jusqu'à cette date utilisation des caissettes (jaune, bleue ou verte) pour le tri sélectif.

2) *Etiquetage des conteneurs d'ordures ménagères(OM) (couleur marron) :*

Dans le courant de **la semaine du 10 au 15 mars** le service « Déchets » de l'Agglomération du Pays de Dreux va prendre contact, par appels téléphoniques ou SMS, pour vous informer de la date à laquelle vous devrez laisser sorti le conteneur d'ordures ménagères (marron) afin qu'il puisse être marqué.

Ce marquage est composé d'une étiquette adresse avec le nom du propriétaire du conteneur, posée à l'arrière du conteneur et un autocollant, rappelant les consignes de tri, posé sur le couvercle du conteneur.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le conteneur, vous pouvez le retirer, découpage de l'étiquette prévu à cet effet.

3) *Conteneurs pour le tri sélectif :*

Les deux conteneurs (jaune pour les emballages et journaux, vert pour les verres) seront distribués sur notre commune **du 07 au 11 avril.**

Chaque conteneur comportera une étiquette adresse posée à l'arrière et un autocollant pour les consignes de tri posé sur le couvercle.

Lors de la remise des conteneurs un agent du service « Déchets » de l'agglomération vous remettra un calendrier de collecte valable à partir du 02 juin 2014.

4) *Informations pratiques :*

- Les agents chargés de ces opérations porteront un gilet jaune, une carte d'accréditation portant le logo de l'agglomération et un courrier du vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets.
- Si vous êtes absent les jours de marquage du conteneur à OM et/ou lors de la distribution des conteneurs pour le tri sélectif :

  Les agents laisseront dans la boite à lettres les autocollants pour le conteneur à OM accompagnés d'un mode d'emploi et le nouveau calendrier de collecte.

  Vous devrez étiqueter vous même votre conteneur à OM.

  Les conteneurs pour le tri sélectif seront laissés devant votre domicile.Un agent vous rappellera par téléphone pour confirmer la réception des conteneurs et répondre aux éventuelles questions.

CHÉRISY

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR VOTER A CHERISY
(COMMUNE DE PLUS DE 1 000 HABITANTS)

INFORMATIONS GENERALES SUR LES ELECTIONS MUNICIPALES
DES 23 ET 30 MARS 2014

1er tour : Dimanche 23 Mars 2014 de 8h00 à 18h00 à l'Espace Hugo.

NOUVEAU ! Dans toutes les communes, quelle que soit leur taille, l'électeur doit présenter **obligatoirement un titre d'identité.**
L'électeur fera donc la preuve de son droit à voter par la présentation de sa carte électorale (qui reste facultative**) mais surtout de sa pièce d'identité qui est obligatoire.** Les titres de justification d'identité sont :

- Carte nationale d'identité (même périmée)
- Passeport (même périmé)
- Permis de conduire
- Permis de chasser **avec photo**
- Carte SNCF de famille nombreuse **avec photo**
- Carte Vitale **avec photo**
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'invalidité civile ou militaire **avec photo**
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat **avec photo**
- Carte d'identité ou de circulation délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air
- Le récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Carte d'identité d'élu local avec photo délivrée par le représentant de l'Etat
- Carte d'identité de parlementaire avec photo délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Livret de circulation délivré par le Préfet

Tous ces documents doivent être en cours de validité sauf la carte nationale d'identité et le passeport

NOUVEAU ! Rappel : nouveau mode de scrutin. Avec ce mode de scrutin :

- **les listes sont « bloquées »** : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir
- **il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, sous peine de voir le bulletin invalidé**.
- Les listes des candidats déclarés seront affichées dans les bureaux de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

NOUVEAU ! Pour la première fois, **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (six ans). Les conseillers communautaires seront obligatoirement conseillers municipaux.
Sur c**haque bulletin de vote figurera :**
- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires.

ATTENTION : la loi stipule qu'aucune modification ne doit être apportée sur les bulletins de vote, sous peine d'être considérés comme nuls.